Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CENTRALE DES AUTORISATIONS (CAMAC)

Le Conseil d'Etat a désigné le nouveau chef de la CAMAC

Le Conseil d'Etat a désigné le nouveau chef de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC) en la personne de M. Abdelilah Zertiti. Actuellement chef de projet à l'Unité informatique Riponne du Département des infrastructures, M. Zertiti reprendra la direction de la CAMAC progressivement dès le 1er janvier prochain et complètement dès le 1er avril.

Le titulaire actuel du poste, M. Marc Johannot, après avoir entièrement modernisé l'organisation de la CAMAC et l'avoir ouverte sur Internet, a décidé de relever un autre défi.

M. Abdelilah Zertiti a été choisi parmi les 34 candidats qui ont répondu à la mise au concours. Né en 1963, M. Zertiti est ingénieur civil et docteur ès sciences techniques de l'EPFL. Il travaille depuis le 1er février 1999 à l'Unité informatique Riponne du Département des infrastructures. Il est un spécialiste en matière de gestion de projets et a conçu un système d'information utilisé pour la maîtrise et la gestion intégrée des coûts, des délais et de la qualité, dans le cadre des grands projets de construction.

M. Zertiti dirigera une équipe d'une dizaine de collaborateurs chargés de gérer la circulation des demandes de permis de construire et d'autres dossiers au sein de l'Etat de Vaud. Il prendra la direction de la CAMAC dès janvier 2001, progressivement d'abord puis à plein temps dès le 1er avril.

La CAMAC a été créée en 1990 pour rendre plus performantes les prestations de l'Etat en matière de police des constructions. Ses collaborateurs sont considérés comme les

aiguilleurs de l'administration. En effet la CAMAC centralise toutes les demandes de permis de construire du canton, les fait circuler au sein de l'administration, gère les délais, recueille les autorisations des services et en rédige une synthèse qui permettra à l'autorité communale de délivrer le permis de construire. Depuis le début de cette année, les clients de la CAMAC (communes, architectes, ingénieurs, etc.) utilisent Internet pour remplir les différents formulaires, vérifier l'impact de leur projet sur le territoire et obtenir tous les renseignements relatifs à la procédure à suivre. Ils peuvent ensuite suivre en direct le traitement de leur dossier par les différents services de l'administration cantonale. Un des premiers sites de cyberadministration a vu le jour dans le canton de Vaud et intéresse déjà d'autres cantons romands.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2000

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 / 316 70 01 M. Jean-Luc Perret, secrétaire général, tél. 021 / 316 70 03